

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-068 : Création du Comité d'Éthique pour la Recherche non-Interventionnelle (CERNI)

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants, L712-1 et suivants ;
Vu la loi n°2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2008 attribuant les responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L.712-9, L.712-10 et L.954-1 à L.954-3 du Code de l'éducation à l'université Bretagne Sud ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant approbation de la Convention de coordination territoriale AUB et son décret publié le vendredi 20 décembre 2019 (NOR : ESRS1933751A) portant existence de l'AUB ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la création du Comité d'Éthique pour la Recherche non-Interventionnelle (CERNI), ses règles de fonctionnement et modalités de soumission (qui reste optionnelle), ainsi que sa constitution.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 18
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 16

- Pour : 16
- Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Note sur la mise en place du CERNI

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

